



Direction de l'administration pénitentiaire

Communiqué de presse

Paris, le 22 juillet 2013

Canicule : l'administration pénitentiaire sensibilise l'ensemble des établissements

Comme tous les ans depuis 2003, une circulaire de l'administration pénitentiaire rappelle les consignes et dispositifs à mettre en œuvre par les chefs d'établissement, en cas de fortes chaleurs et de déclenchement du plan canicule par l'autorité préfectorale, pour de bonnes conditions estivales dans les établissements pénitentiaires.

Consignes d'application générale :

Elles concernent les personnes détenues mais aussi toutes les personnes présentes en prison : personnels, intervenants, visiteurs...

- information systématique de toutes les personnes détenues présents et de tous les arrivants : affichage, brochures d'information et de sensibilisation traduites en plusieurs langues,
- facilitation de l'accès à l'eau en particulier dans les cours de promenade et sur les terrains de sport : installation de points d'eau supplémentaires et d'un système de diffusion d'eau par brumisation, distribution de bouteilles d'eau, douches supplémentaires,
- protection contre les effets du soleil : autorisation donnée aux personnes détenues de porter un couvre chef, d'acquérir des ventilateurs et des crèmes solaires ou après solaires en cantine,
- surveillance accrue et sollicitation d'un suivi médical renforcé en faveur des publics vulnérables ou fragilisés par les fortes chaleurs, notamment les personnes détenues malades, âgées (+ 65 ans), les femmes enceintes, les femmes ayant leur enfant de moins de 18 mois.

Des référents « canicule » ont été désignés aux plans régional et national. Enfin, les autorités pénitentiaires demeurent en relation constante avec les préfets et les autorités sanitaires sur ce sujet.

Trois niveaux d'alerte « canicule » ont été instaurés : 1-la veille, 2-les actions de mise en garde, 3-la mobilisation maximale. C'est le préfet de département qui définit le niveau d'alerte en fonction des indicateurs de biométéorologie.

Contacts presse :
Elyssa Ben Chaabane – 01 49 96 28 13